

**Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir**

### FONCTION PUBLIQUE : DES ANNONCES QUI NE REPARENT EN RIEN LE POUVOIR D'ACHAT

Trois heures de réunions, deux suspensions de séance et un résultat décevant réagissait Christian Grolier, le secrétaire général de **FO**-Fonction publique à l'issue de la rencontre le 12 juin entre les huit organisations syndicales représentatives du secteur et le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Stanislas Guérini a annoncé une hausse de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1er juillet prochain. Pour **FO**, ce n'est pas à la hauteur des attentes des 5,7 millions d'agents publics. D'autant quand l'inflation est de 5,1% (en mai) sur un an et que le pouvoir d'achat de la valeur du point affiche un recul de plus de 20% en vingt ans. Est annoncé aussi pour juillet, l'ajout de points sur les bas de la grille des catégories B et C.

Pour cette dernière, il s'agit d'un point supplémentaire des échelon 1 à 8, puis passage à l'indice majoré 371 à l'échelon 9. Selon le ministère, 384 000 agents de l'État des catégories B et C seraient concernés par cette mesure, 803 000 à la territoriale et 255 000 dans le versant hospitalier.

### 2023 - SALAIRES DES FONCTIONNAIRES : +1,5 % ON RESTE LOIN DU COMPTE !

**FO** fonction publique constate que l'employeur public se refuse toujours à ouvrir de véritables négociations salariales à l'instar du secteur privé.

C'est donc lors d'une réunion intitulé « rencontres salariales 2023 » que le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé de manière unilatérale les choix du Gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics.

Certaines mesures sont d'ordre général, d'autres sont sectorielles (prime de pouvoir d'achat, amélioration des conditions de transports).

Elles concernent à la fois les agents titulaires et les contractuels.

#### - Deux mesures indiciaires pour tous les agents :

\* l'augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023,

\* l'attribution de 5 points d'indice sur la grille au 1er janvier 2024 quels que soient les catégories et grades,

De plus :

\* l'attribution jusqu'à 9 points d'indices majorés pour les bas de grille du C1 et du B1,

\* l'attribution d'une prime « pouvoir d'achat » d'un montant allant de 800 à 300 euros brut pour 50% des agents de la Fonction publique de l'Etat et 70% des agents de la Fonction publique hospitalière.

Cette prime, versée de droit dans les autres versants, est soumise à conditions de ressources. Elle sera versée aux agents dont la rémunération ne dépasse pas 3 250 euros bruts. *Attention, l'ensemble de la rémunération est pris en considération (traitement indiciaire et régime indemnitaire).*

#### - Quatre mesures complémentaires :

\* la reconduction de la GIPA pour 2023,

\* la revalorisation des frais de missions (plafond des nuitées hôtelières et de l'indemnité repas),

\* l'augmentation de la prise en charge des frais de transports collectifs,

\* la revalorisation de 10% des indemnités forfaitaires pour le barème de monétisation des CET.

Ces mesures restent largement insuffisantes et sont à la fois les conséquences de choix budgétaires, mais aussi d'absence de négociations qui pourtant seraient de nature à trouver un point de compromis. **FO** Fonction publique condamne la différenciation des mesures, notamment la prime pouvoir d'achat qui reste facultative pour les agents de la Fonction publique territoriale car soumise au choix des élus, alors même que ces agents sont majoritairement en catégorie C, donc les moins bien rémunérés !

**FO** Fonction publique prend acte des mesures annoncées par le Gouvernement et restera extrêmement vigilante sur les éventuelles négociations concernant les carrières et la grille indiciaire.

**FO** Fonction publique rappelle que dans la Fonction publique, c'est le diplôme et la catégorie afférente qui fixent la grille indiciaire et en aucun cas l'emploi ou le métier.

Au-delà de ces mesures inacceptables, **FO** Fonction publique rappelle que ce modèle de dialogue social n'est plus adapté.

**Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir**

La publication de l'ordonnance relative à la négociation collective permet au ministre de se saisir du dossier des salaires.

Pour Force ouvrière, la revendication reste l'ouverture immédiate de véritables négociations collectives.

De même nous exigeons :

- la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation,
- le rattrapage des pertes subies depuis 2000 correspondant à 27,5% au 1er juin dernier,
- l'amélioration de la grille indiciaire avec un démarrage à 120% du SMIC,
- la revalorisation de toutes les indemnités de remboursement des déplacements, heures supplémentaires, etc.
- la revalorisation de tous les régimes indemnitaires.

A la suite de cette annonce unilatérale du Gouvernement, **FO** Fonction publique continue sans relâche de revendiquer l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales.

C'est ainsi qu'en fin de réunion, une deuxième « rencontres salariales » a été annoncé avant l'été. Le ministre veut y décider quels éléments de la rémunération seront sujets à négociation.

Pour **FO** Fonction publique, traitement, point d'indice et carrières doivent obligatoirement être négociables.

### A CHAQUE MINISTRE .....SON QUESTIONNAIRE

Les agents de la Fonction publique vont recevoir sur leurs BALF un questionnaire adressé par le Ministre de la transformation et de la fonction publiques. Cette consultation en ligne a pour objectifs de :

-« Présenter aux agents les six engagements de l'employeur public qui constituent le programme « Fonction Publique + »

-Recueillir les priorités des agents à même de renforcer l'attractivité de la fonction publique-

Identifier les noeuds qui entravent l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie dans la fonction publique ».

Une énième fois, les agents vont être consultés directement, le Ministre passant allègrement au-dessus de tous les syndicats pourtant élus pour les représenter, donnant l'illusion qu'on tiendra compte de leur avis.

A la lecture du questionnaire, on voit clairement où le Ministre veut amener chaque agent : sur la question du logement et la semaine de 35h sur 4 jours. Ainsi sont esquivées les questions de rémunération, carrière, promotion...Quant à l'égalité professionnelle et à l'écologie, deux sujets pourtant inclus dans

le programme « Fonction Publique + », elles sont passées sous silence.

Pire, on les consulte pour savoir comment on pourrait rendre la fonction publique attractive !!!

Nous avons dit au Ministre que les agents sont fatigués de répondre à des questionnaires dont ils ne perçoivent pas l'utilité puisque seuls des constats sont faits et que, au final, rien ne change, rien ne bouge dans leur quotidien.

Sans compter que redonner de l'attractivité à l'emploi public, c'est avant tout améliorer les rémunérations et les carrières et pour cela ouvrir des négociations salariales. Ouverture refusée par le Ministre le 12 juin dernier qui s'est traduite par une revalorisation unilatérale du point d'indice de seulement 1,5%, très, très loin de l'inflation.

Le Ministre s'est engagé à nous restituer les résultats de cette consultation à la rentrée, dont acte !

Mais l'urgence c'est l'amélioration du pouvoir d'achat par une forte revalorisation du point d'indice !

### CSAL DU 20 JUIN 2023

Un nouveau CSAL est programmé mardi 20 juin 2023.

#### Ordre du jour :

- 1/ Adoption des procès-verbaux des 10/10/2022, 21/11/2022 et 17/01/2023 (pour avis)
- 2/ Elections des représentants du personnel au conseil médical : vote des représentants du personnel titulaires du CSAL (pour avis)
- 3/ SGC de Dax : point d'information travaux et mouvements (pour information)
- 4/ SGC de Saint Vincent de Tyrosse : point d'information travaux et mouvements (pour information)
- 5/ SAPF à Mont de Marsan : point d'information travaux et mouvements (pour information)
- 6/ Antenne extra-départementale des SIE de Gironde à Dax : point d'information travaux et mouvements (pour information)
- 7/ Bilan intermédiaire de la campagne IR (pour information)
- 8/ Bilan budgétaire 2022 et perspectives 2023 (pour information)
- 9/ Calendrier des CSAL (pour information)
- 10/ Questions diverses